

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2015

Tous les membres présents, excepté : M CATTET Philippe et M CUENOT DOMINIQUE

Absents : Excusé : M CUENOT DOMINIQUE → Pouvoir donné à Mme SCHMITT Aurore
Non excusé : M CATTET Philippe

Secrétaire de réunion : M GUILLAME Frédéric

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 35

1 Approbation du compte rendu du 3 avril 2015

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

2 Bâtiment communal

Le bâtiment communal, tel qu'il est actuellement ne peut être utilisé que pour : "stocker du matériel **communal**"

Plusieurs démarches ont été effectuées afin de modifier sa destination :

- Rendez-vous avec M LONGEOT – Maire d'ORNANS et Sénateur
- Rendez-vous avec M SETBON - Sous-Préfet-Secrétaire Général de BESANCON
- Rendez-vous avec M SCHATZ – Directeur de la DDT (Direction Départementale des Territoires)
- Déclaration préalable pour changement de destination d'un **hangar communal en bâtiment artisanal**
→ Accord du 27/5/2015 reçu le 9/6/2015
- Courrier à l'ARS (Agence Régionale de la Santé) qui doit donner son accord par rapport à la proximité de la station de traitement des eaux usées → Accord du 4/5/2015

Nous recherchons un locataire

Points sur les travaux de finition :

Eau :

Installation d'un robinet + compteur dans regard existant

→ Travaux effectués par Gaz & Eaux fin mai 2015 : 120.74 €

Électricité

- Compteur + Disjoncteur + Raccordement : en cours par ERDF : 282,24 €
- Demande d'un avis technique à la Ste SOCOTEC sur l'installation électrique en cours (avis demandé par les électriciens) : 240.00 € - Ci-joint le compte-rendu de SOCOTEC

3 Devis d'électricien reçus :

GAUTHIER Mathias : 7 881.60 € (devis réalisé avant l'intervention de SOCOTEC)

GAUTHIER Philippe : 6 272.40 €

ROLAND Jean-Paul : 4 542.00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les travaux d'électricité à l'entreprise ROLAND Jean-Paul / EPENOY

Un point sera fait avec l'électricien sur les travaux à effectuer dans l'immédiat en sachant que l'abonnement au compteur provisoire s'arrête le 1^{er} septembre 2015

Autres travaux

Il est également évoqué la finition des travaux intérieurs : à suivre en fonction de l'utilisation et la rentabilité future

3 Délibération sur la motion pour la sauvegarde des libertés locales

Le projet de loi NOTRe veut réduire la liberté d'action des élus locaux → Ces dispositions, si elles étaient adoptées, sonneraient le glas des communes

(Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2015

Le Maire présente la Motion pour la sauvegarde des libertés locales de l'Association des Maires Ruraux de France, motion adoptée à l'issue de l'Assemblée générale de l'AMR de France le dimanche 19 avril 2015 à Paris. **(Voir en annexe la dite Motion)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Maire et les élus du conseil municipal en séance du 19 juin 2015 :

- soutiennent la motion de l'AMR intitulée « Motion pour la sauvegarde des libertés locales » présentée lors de son assemblée Générale du 19 avril 2015
- demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).
- demandent également de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

4 Délibération portant sur la nomination d'un coordonnateur communal du recensement de la population

Nous devons réaliser en 2016 le recensement des habitants de la commune. La collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'arrêté suivant :

Mme Aurore SCHMITT nommée coordonnateur communal et Mme Christine GUILLAME nommée coordonnateur suppléant

Mission : responsable de l'agent recenseur, de la préparation, de la réalisation de la collecte du recensement, être à l'aise avec les outils informatiques car, nouveauté en 2016, chaque personne recensée pourra répondre au questionnaire par internet. L'INSEE mettra à la disposition des mairies une application informatique spécifique qui simplifiera les tâches de gestion de la collecte et permettra un meilleur suivi de l'enquête.

Dans un deuxième temps un agent sera recruté pour effectuer le recensement

5 Délibération portant sur la mise en place d'un conteneur RELAIS (collecte des textiles)

Nous avons été contactés par M GIRARD Jean-Pierre, Président de EMMAÜS/ORNANS pour la mise en place d'un conteneur RELAIS.

Dans un premier temps ce conteneur se trouvera à côté du porte-affiche/distillerie (ancien emplacement des poubelles)

Collecte uniquement les articles suivants :

- tous les vêtements hommes, femmes, enfant, et les accessoires de mode
- le linge de maison ou d'ameublement (drap, couvertures, nappes, rideaux etc..)
- les chaussures / maroquinerie / peluches

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention entre LE RELAIS, EMMÄUS et la commune de DURNES, par 9 voix "pour" et 1 voix "contre" M Patrick JUIF craignant les nuisances.

6 Bois : travaux prévisionnels + Coupes 2015/2016 **Prévisions ONF pour 2015**

Travaux sylvicoles : nettoyage manuel dans les parcelles 35 et 36, soit 10.50 ha pour la somme de 4 550.70 TTC

Vente de futaies affouagères dans les parcelles 23/17/18

Les modalités de commercialisation seront définies lors de notre rencontre avec l'ONF (vente bord de route ou contrat)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2015

7 Urbanisme :

- **GUILLAME Loïc** :

Déclaration préalable pour remplacement porte de garage par une fenêtre + pose d'une fenêtre de toit : **accordée**

- **MOUROT DANIEL** :

Déclaration préalable pour ouverture de 3 fenêtres + Modification Auvent : **accordée**

- **MAIRIE DURNES** :

Déclaration préalable pour le Bâtiment communal

→ Changement de destination / Transfert en bâtiment artisanal : **accordée**

- **SYNDICAT DE LA BARECHE** :

Déclaration préalable pour démolition chaufferie accolée au bâtiment + Démolition étage au-dessus de la sacristie à l'Eglise de LA BARECHE : **en cours**

- **EARL LOMBARDOT Bruno** :

Permis de construire pour Démolition et remise à neuf d'un local agricole : **accordé**

Création d'un service commun d'instruction des documents d'urbanisme à la CCPO

La mission principale de ce service commun est l'instruction des autorisations d'urbanismes des communes membres en PLU (Plan Local d'Urbanisme) au 1^{er} juillet 2015 et des communes membres en Carte Communale volontaires avant le 1^{er} janvier 2017.

Par autorisation d'urbanisme, il faut entendre : Permis de Construire (PC), Permis de Démolir (PD), Permis d'Aménager (PA), Certificat d'Urbanisme (CU), Déclaration Préalable (DP), les CU simples restant instruits par les communes.

S'ajoutent à cette mission de base, le contrôle, la verbalisation et des services annexes dont les 23 communes pourront bénéficier, à savoir : du conseil/renseignement aux élus et pétitionnaires, de l'assistance aux communes dans la mise en œuvre de PLU, Carte Communale, PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)...de la veille juridique, de l'assistance aux communes dans le cadre de contentieux et de l'assistance aux communes pour l'élaboration du diagnostic Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Le financement du service commun (Investissement et Fonctionnement) est assuré annuellement par les 23 communes membres selon les dispositions suivantes :

1 – Pour les communes en PLU et celles en Carte Communales volontaires : 50 % en fonction du nombre moyen d'actes sur les trois dernières années pondérées selon les coefficients définis par la DDT, à savoir : PC = 1 PA = 1.2 PD = 0.8 DP = 0.7 CUa = 0.2 CUb : 0.4

2 – Pour les 23 communes : 50 % en fonction de la population

Mme LAITHIER a été recrutée pour cette mission

Une convention CCPO / Commune régira les conditions précitées d'adhésion au service commun

Le Conseil devra valider la création du service commun et autoriser le Président à signer les conventions adéquates CCPO / COMMUNE

Ce point, n'étant pas à l'ordre du jour, sera traité lors d'une prochaine réunion de conseil

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2015

8 Informations diverses

- **Contrat Assurance GROUPAMA renégocié** : 1 634 € pour 2015 (payé en janvier 1 875.51 €, un remboursement nous parviendra au prorata des mois écoulés)

- **Le Contrôle des extincteurs** par la Ste SICLI a eu lieu le 11/6/2015 → révision OK

A savoir :

GROUPAMA participe à certaines actions de prévention effectuées sur la commune : plafond annuel par sociétaire : 100 €/an

Exemple : finance 25 % de l'achat d'extincteur neuf, 100% de la vérification des extincteurs tous les 2 ans
Mr BULLE, Président de la Caisse Locale de Valdahon, a accepté de nous financer nos factures 2014 et nous a fait parvenir un chèque de 39 €

- **Travaux église** : voir comptes rendus affichés

- **La terre végétale de l'école** est à la disposition des communes gratuitement à Guyans-Durnes (ancienne carrière)
Les particuliers intéressés peuvent s'adresser à la mairie : 5 EUR /m3, à prendre sur place

- **Projet de réalisation d'une résidence de type MARPA** : enquête prise en charge par la commune d'Ornans et le CIAS. Une étude des besoins a été réalisée par la MSA

→ Rapport établi à l'issue de cette enquête envoyé par mail et à la disposition de ceux qui n'ont pas d'adresse mail

- **Projet PERGAUD**

La Fédération des Chasseurs du Doubs s'investit dans l'organisation et la réalisation de la célébration du centenaire de M Louis Pergaud (Mort le 8 avril 1915).

De nombreuses structures s'engagent concrètement dans ce projet : le musée Courbet, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Médiathèque Départementale, l'Education Nationale, Le Département du DOUBS, l'Association des Amis de Pergaud etc....

Plusieurs actions sont mises en place, nous sommes invités à participer, vu que M Louis Pergaud a été nommé enseignant à Durnes en octobre 1901 pour son premier poste.

Pour la réalisation d'une "Exposition Itinérante" et d'une "Exposition à la ferme de Flagey", les personnes en charge du Projet PERGAUD me demandent des documents sur PERGAUD, des cartes postales de Durnes à cette époque etc....

Si vous possédez ce type de document, merci de me les faire parvenir, je participe à une réunion le 30 juin 2015. Pour chaque document ou objet prêté, une convention de prêt sera établie incluant une garantie par une assurance. Certains documents peuvent être scannés et rendus immédiatement. Merci d'avance

Collecte des déchets ménagers

La CCPO nous informe qu'il y a encore beaucoup trop d'erreurs au niveau de la collecte des déchets ménagers (20%). Nous comptons sur vous pour plus de vigilance. Merci

Nous remercions :

- les personnes qui ont planté les fleurs et qui en assurent l'arrosage et l'entretien.

- les personnes qui ont participé au nettoyage du village

Nous demandons à chacun de tailler arbres et autres végétations qui débordent sur les trottoirs et si possible d'entretenir la bordure communale qui longe votre propriété

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 30